



RAPPORT DE PRÉSENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS

2024

Sommaire



3	Budget général
3	Le budget primitif 2024 du budget principal
4	A. Les produits réels de fonctionnement
10	B. Les dépenses réelles de fonctionnement
16	C. L'épargne brute
17	D. L'épargne nette
17	E. Les autres ratios
18	G. Les dépenses et recettes d'investissement
23	Budget annexe - Développement économique
32	Budget annexe - Zones Artisanales
36	Budget annexe - Zone de l'Aurore
38	Budget annexe - SPANC
39	Budget annexe - Assainissement collectif

1. Le Budget primitif 2024 du budget principal

En k€

	BP 2023 modifié avec reports	CA 2023	BP 2024 proposé (avec reports)	EVOLUTION	
				BP/BP 2023/2024	CA/BP 2023/2024
A PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT	14 415	14 967	15 841	10%	6%
FISCALITÉ LOCALE (pouvoir de taux)	4 056	4 248	4 749	17%	12%
IMPÔTS ET TAXES (FNGIR + FPIC + Fraction TVA pour compensation TH et CVAE)	4 353	4 342	4 438	2%	2%
DGF et DOTATIONS DE COMPENSATION	2 420	2 420	2 517	4%	4%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REÇUES dont CAF	2 090	2 182	2 244	7%	3%
RECETTES DES SERVICES FACTURÉS	693	835	844	22%	1%
RECETTES - PERSONNEL (Remboursement budget annexes et arrêts de travail + subventions et participations sur rémunérations)	655	767	915	40%	19%
AUTRES RECETTES (loyers, refacturation charges)	148	170	133	-10%	-22%
CESSIONS ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	0	2	0		
B DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	13 663	12 811	14 467	6%	13%
DÉPENSES DE PERSONNEL	7 497	7 570	8 131	8%	7%
DÉPENSES DE SERVICES (Chap. 011)	2 845	1 971	2 780	-2%	41%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION NETTE	1 914	1 866	1 823	-5%	-2%
CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES ET PARTICIPATIONS dont SDIS	688	669	800	16%	20%
AUTRES CHARGES (chap. 65)	303	304	316	4%	4%
AUTRES SUBVENTIONS (dont subvention au budget annexe développement économique)	204	202	400	96%	98%
SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS	191	200	198	3%	-1%
CHARGES FINANCIERES	22	27	19	-14%	-30%
REDEVANCE ORDURES MENAGERES NETTE	0	2	0		
C ÉPARGNE BRUTE = A-B (hors cession et op. excep.)	752	2 154	1 373		
D REMBOURSEMENT CAPITAL - EMPRUNTS EN COURS	87	80	85		
E ÉPARGNE NETTE = C-D	665	2 074	1 288		
Résultat d'exercice comptable (réel + ordre)	102	1 731	753		

Le résultat du seul exercice 2024 serait positif : +753 k€



A. Les produits réels de fonctionnement

Les recettes 2024 s'élèveraient à **15 841 k€** ; elles augmentent de 6% par rapport au CA 2023 qui s'établissait à 14 967 k€.

Les recettes de fiscalité locale s'élèveraient à **4 749 k€** contre 4 248 k€ au CA 2023 (+ 12%). Elles rassemblent les contributions suivantes : TFPB, TFPNB, CFE, TASCOM, IFER, taxe GEMAPI, taxe de séjour et les rôles complémentaires de fiscalité.

Les bases de fiscalité (TFPB, TFPNB, taxe d'habitation et CFE) augmentent au minimum de + 3.9% en 2024 (Pour rappel, elles ont déjà augmenté de + 7.1% en 2023). Voici le détail des bases notifiées pour chaque taxe en k€ :

	Bases 2021 notifiées	Bases 2022 notifiées +3,4%	Bases 2023 notifiées +7,1%	Bases prévisionnelles 2024 notifiées 1259FPU +3,9%	% évolution des bases entre 2023 et 2024
Taxe foncière (bâti)	23 229	24 326	26 235	27 539	4,97%
Taxe foncière /non bâti	2 403	2 394	2 561	2 668	4,18%
Taxe d'Habitation		2 185	2 832	2 474	-12,66%
Cotisation Foncière des Ets (CFE)	9 381	9 833	10 818	11 395	5,33%

A noter la diminution des bases de taxe d'habitation de 12.66% qui provient de déclarations erronées par les propriétaires sur la nouvelle plateforme « gérer mes biens immobiliers » sur le site www.impots.gouv.fr. Ces erreurs ont déclenché des taxes d'habitation en 2023 qui ont fait l'objet de dégrèvement au fur et à mesure des réclamations des administrés. Les services fiscaux ont corrigé la base de TH en 2024.



A. Les produits réels de fonctionnement

Ci-dessous le détail des recettes de fiscalité locale en € :

LES RESSOURCES de la CCALS en K€	Exercice 2023		EXERCICE 2024				
	Taux votés	CA 2023	AVANT réception imp. 1259		APRES réception imp. 1259		
			Taux utilisés pour le ROB	ROB 2024	Taux proposés au vote	BP 2024 proposé - 1259FPU	Ecart entre ROB et BP2024 proposé
FISCALITÉ LOCALE ET AUTRES TAXES (pouvoir de taux)							
Taxe foncière (bâti)	2,50%	655 864	4,50%	1 224 934	3,50%	963 865	-261 069
Taxe foncière /non bâti	1,83%	46 867	1,83%	48 694	1,83%	48 824	130
Taxe d'Habitation	10,65%	301 645	10,65%	325 814	10,65%	263 470	-62 344
Cotisation Foncière des Ets (CFE)	23,07%	2 495 703	23,07%	2 638 946	24,78%	2 823 681	184 735
Taxe additionnelle / Foncier non bâti		60 049		60 183		62 930	2 747
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)		220 117		220 000		220 117	117
Imposition forfaitaire entreprises réseaux (IFER)		181 962		181 962		186 513	4 551
Rôles complémentaires CFE, TH et IFER		153 368					0
Taxe GEMAPI		100 042		150 000		150 000	0
Taxe de séjour		33 417		30 000		30 000	0
Restitution au titre de dégrèvement sur contributions directes		-671					0
Total		4 248 363		4 880 533		4 749 401	-131 133

Conformément à la délibération séparée de vote des taux, le BP 2024 est construit en multipliant les bases indiquées ci-dessus par les taux suivants :

- **TFPB : 3.5%** (au lieu de 2.5% en 2023).
- **TFPNB : 1.83%**.
- **TH : 10.65%**.
- **CFE : 24.78 %** (au lieu de 23.07% en 2023).

L'évolution de ces taux est soumise à validation de la DDFIP à recevoir d'ici le vote du budget.



A. Les produits réels de fonctionnement

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a été notifié pour un montant de **220 117 €** comme en 2023.

Le montant de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) est également notifié pour un montant de **186 513 €** contre 181 962 € en 2023.

Il est proposé de porter le produit de taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à **150 000 €**, compte tenu des dépenses à réaliser pour cette politique. La taxe de séjour collectée est estimée à **30 000 €**.

Les recettes d'impôts et taxes sont prévues pour un montant de **4 438 k€** en 2024. Par rapport au CA 2023, elles sont en augmentation de 2% (4 342 k€).

Ci-dessous le détail des impôts et taxes en 2023 et 2024 en € :

LES RESSOURCES de la CCALS en K€	Exercice 2023		EXERCICE 2024				
	Taux votés	CA 2023	AVANT réception imp. 1259		APRES réception imp. 1259		
			Taux utilisés pour le ROB	ROB 2024	Taux proposés au vote	BP 2024 proposé - 1259FPU	Ecart entre ROB et BP2024 proposé
Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR)		301 975		301 975		301 975	0
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)		286 562		280 000		280 000	0
Produits des jeux		7 190		7 000		7 000	0
Fraction de TVA (compensation TFPB ET TH)		2 233 674		2 253 777		2 311 853	58 076
Fraction de TVA (compensation CVAE)		1 532 595		1 546 388		1 586 236	39 847
Restitution au titre des impôts (Fraction de TVA...)		-20 010		-49 000		-49 000	0
Total		4 341 986		4 340 140		4 438 063	97 923

Le Fonds National de Garanties Individuelles des Ressources (FNGIR) est notifié pour **301 975 €** comme en 2023.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) est prévu pour **280 000 €**. Il s'élevait à 286 592 € en 2023. L'impact de la réforme des indicateurs financiers sur cette recette n'est pas encore connue.



A. Les produits réels de fonctionnement

Les fractions de TVA collectée en compensation de la TH et de la CVAE sont notifiées avec une prévision d'augmentation de + 5%. La diminution de ces fractions de TVA au dernier trimestre 2023 et le définitif notifié en 2024 impliquant un reversement de 34 k€, incitent à la prudence. Il est proposé de prévoir au BP 2024, une fraction de TVA en augmentation de + 3.5% par rapport au CA 2023 soit **2 311 853 €** et **1 586 236 €** en 2024.

Enfin, en dépenses, un reversement de fiscalité est prévu pour **49 000€** dont 34 k€ pour les fractions de TVA et 15 k€ pour le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Les recettes de DGF et dotations de compensation prévisionnelles s'élèvent à **2 516 k€** contre 2 420 k€ en 2023 soit + 4%. Ci-dessous le détail en 2023 et 2024 :

LES RESSOURCES de la CCALS en K€	Exercice 2023		EXERCICE 2024				
	Taux votés	CA 2023	AVANT réception imp. 1259		APRES réception imp. 1259		
			Taux utilisés pour le ROB	ROB 2024	Taux proposés au vote	BP 2024 proposé - 1259FPU	Ecart entre ROB et BP2024 proposé
Dotation d'intercommunalité		236 708		260 379		285 565	25 186
Dotation de compensation des groupements de communes		893 475		884 541		878 707	-5 834
Dotations compensation réforme taxe professionnelle		151 373		151 373		147 096	-4 277
Allocations compensatrices CET, TH et TF		1 138 227		1 182 618		1 205 382	22 764
Total		2 419 783		2 478 911		2 516 750	37 839

Selon les simulations transmises par l'Association des Maires de France, la dotation d'intercommunalité prévisionnelle s'élèverait à **285 565 €** contre 236 708 € soit +20% et la dotation de compensation des groupements de communes serait de **878 707 €** contre 893 475 € en 2023 soit - 1.68%.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est notifiée pour **147 096 €** contre 151 373 € en 2023 soit - 2.82%.

Enfin, les allocations compensatrices de fiscalité s'élèvent à **1 205 382 €** contre 1 138 227 € en 2023 (+5.6%).



A. Les produits réels de fonctionnement

Les recettes de subventions et participations reçues prévisionnelles s'élèveraient à **2 244 k€** dont **150 k€ de reports** contre 2 182 k€ en 2023 (+ 3%).

En voici le détail :

- Les dotations de la Caisse d'Allocations Familiales (**CAF**) et de la Mutualité Sociale Agricole (**MSA**) pour le fonctionnement des structures enfance/jeunesse et petite enfance : **1 880 k€** contre 1 915 k€ en 2023.
- Les subventions et participation de l'**Etat** pour :
 - le fonctionnement des Maisons France services et du France services itinérant (95 k€)
 - le **CLEA** (Contrat local d'éducation artistique) (10 k€)
 - le contrat territorial lecture (13 k€)
 - le FCTVA en fonctionnement (10 k€).
- Les subventions du **Département** pour :
 - les actions à destination des seniors (12 k€)
 - le CLEA et la lecture publique (27 k€),
 - la participation au financement de restauration des mares (15 k€).
- La subvention de la **commune de Durtal** pour le fonctionnement de la médiathèque (10 k€).
- Les subventions du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (**SIEML**) pour les opérations dans le cadre de la rénovation énergétique (15 k€).

Les recettes des services facturés aux familles s'élèveraient à **844 k€** contre 835 k€ au CA2023(+1%).

En détail, elles concernent pour :

- 17 k€ contre 13.5 k€ au CA 2023, les recettes d'entrées piscine.
- 471 k€ contre 476 k€ au CA 2023, les services facturés aux familles utilisant les structures enfance et jeunesse.
- 315 k€ contre 312 k€ au CA 2023, les services facturés aux familles utilisant les structures petite enfance.
- 41 k€ contre 33 k€ au CA 2023, les recettes relatives au tourisme notamment pour la Gogane et les haltes fluviales.



A. Les produits réels de fonctionnement

Les recettes encaissées relatives aux frais de personnel s'élèveraient à **915 k€** contre 767 k€ au CA2023 (+ 19%). En détail, elles concernent pour :

- 715k€ contre 650 k€ au CA2023, les remboursements sur rémunérations. Les remboursements CPAM lors des arrêts maladie sont stables, la participation des communes pour la mise à disposition de service communautaire est en augmentation, ainsi que la refacturation vers les budgets annexes.
- 200k€ contre 117 k€ au CA2023 concernant les subventions perçues car les postes créés dans le cadre du projet de territoire bénéficient de subventions (PCAET - mobilité - lecture publique - conseiller numérique).

Les recettes encaissées relatives aux autres recettes s'élèveraient à **133 k€** contre 170 k€ au CA2023 (- 22%). En détail, elles concernent pour :

- 64 k€ contre 66 k€ les remboursements de frais par les budgets annexes et syndicat 3RD'Anjou dans le cadre de la mutualisation des frais du siège.
- 49 k€ contre 62 k€ les loyers versés par les entreprises locataires du siège et les organismes dans les France services de Durtal et Seiches-sur-le-Loir.
-

La prévision au BP 2024 est en diminution car des recettes exceptionnelles encaissées en 2023 ne sont pas renouvelées en 2024, à savoir :

- 10 k€ des pénalités sur marchés versées par les entreprises.
- 31 k€ des remboursements d'assurance sur sinistre et une indemnité forfaitaire de 20 k€ par une société ayant rompu sa promesse d'achat.

L'excédent de fonctionnement à fin 2023 est reporté au chapitre 002 en recettes de fonctionnement pour 8 293 663.60 € conformément à la délibération d'affectation des résultats. Compte tenu de cet excédent et des crédits nécessaires pour effectuer les opérations d'ordre réglementaires (480 k€), les recettes de fonctionnement du BP 2024 s'élèvent à 26 925 493 €.



B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses 2024 prévisionnelles s'élèvent à 14 467 k€. Elles augmentent de 6% par rapport au BP 2023.

Les dépenses de personnel prévisionnelles s'élèvent à 8 131 k€. Elles sont en augmentation de 8% par rapport au BP 2023 et en augmentation de + 7% par rapport au CA 2023.

➤ **Cette hausse se traduit par l'impact des décisions gouvernementales en année pleine (+ 342 k€).** Il faut ajouter les nouvelles décisions applicables au 01/01/2024, à savoir : augmentation du Smic, attribution de 5 points supplémentaires à tous les agents, les avancements d'échelon rapprochés avec la refonte des grilles des catégories C.

➤ **On retrouve également, la continuité de la mise en œuvre du projet de territoire, avec les recrutements suivants (+ 97 k€).** Ces postes sont en partie remboursés (cf. page précédente) :

- Chargé(e) mission Plan Intercommunal de Sauvegarde, (une partie remboursée par les communes)
- Chargé(e) mission de mobilité, (poste subventionné à 70 %)
- Coordonnateur piscine. (remboursement d'une partie des charges par la commune pour mise à disposition)

➤ **Des négociations salariales sont prévues en 2024 (+122 k€).**

Les élus communautaires, lors de l'arbitrage financier du 17 novembre 2023, ont décidé de renouveler l'enveloppe financière octroyée en 2022 pour la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel.

Le conseil communautaire du 7 décembre 2023, a voté l'attribution d'un montant forfaitaire de 300 € par agent, pour l'acquisition de matériel nécessaire au télétravail (chaise, bureau...).

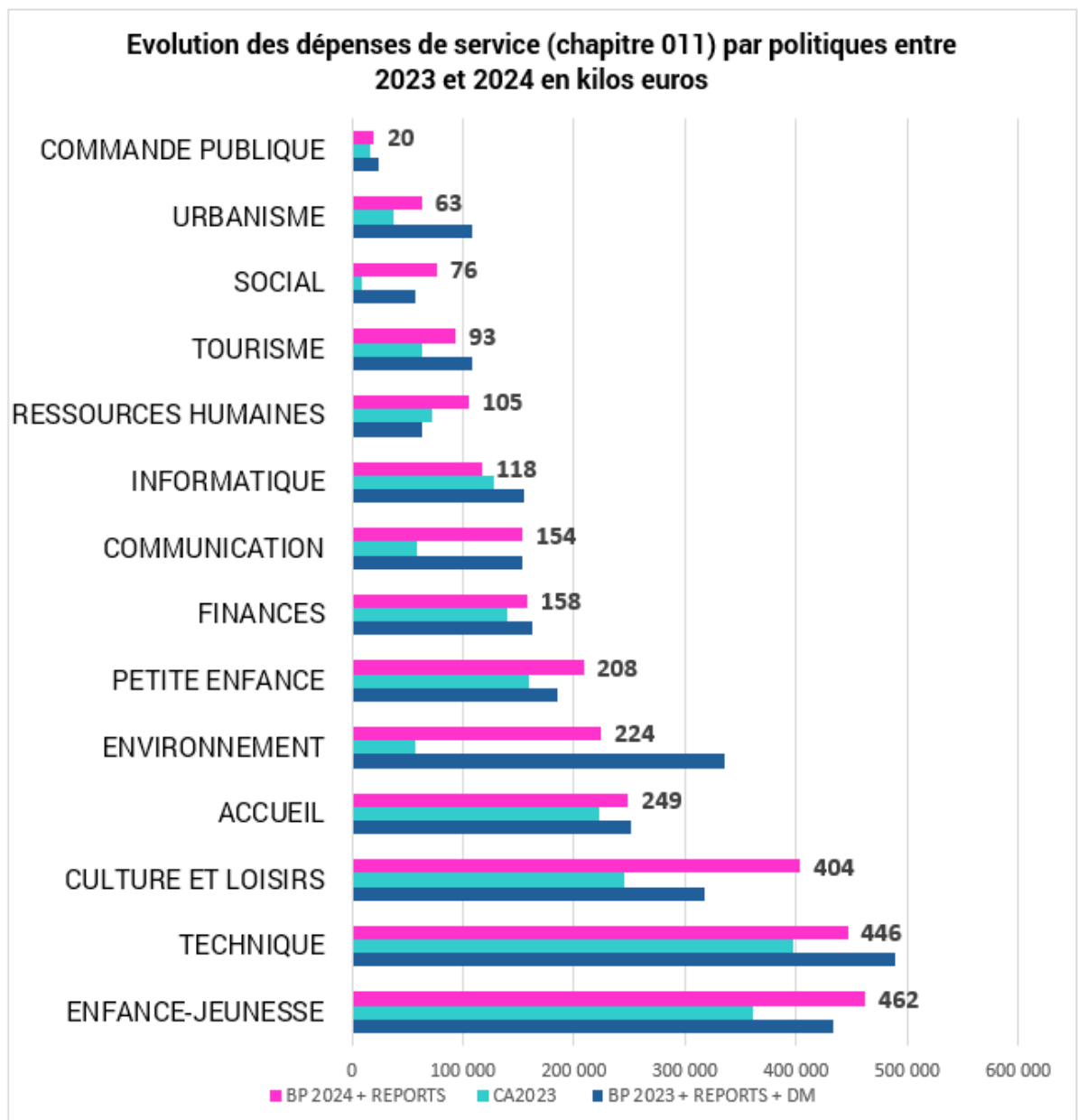


B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de service prévisionnelles s'élèvent à **2 780 k€**. Elles sont en diminution de 2% par rapport au BP 2023.

Pour rappel, comme indiqué dans le rapport de présentation des comptes administratifs 2023, des actions budgétées au BP 2023 n'ont pas été réalisées ou que partiellement ; elles sont pour la plupart réinscrites au BP 2024.

Les explications sont apportées par politique ci-dessous (dans l'ordre croissant des dépenses):



B. Les dépenses réelles de fonctionnement

➤ **COMMANDE PUBLIQUE** (20 k€ contre 23 k€ au BP 2023, - 15%) : il s'agit pour l'essentiel du coût de la maintenance du logiciel, des frais d'annonce de marchés de fonctionnement et du coût de l'abonnement à une veille juridique.

➤ **URBANISME** (63 k€ contre 108 k€ au BP 2023, - 42%) : la cotisation à l'AURA double 17 k€ au lieu de 8 k€. Les autres dépenses concernent le fonctionnement du service ADS et du SIG (logiciels) ainsi que la politique de l'habitat.

➤ **SOCIAL** (76 k€ contre 57 k€ au BP 2023, + 34%) : pour 41 k€, il s'agit de l'élaboration du Contrat Local de Santé et pour 29 k€ (dont 14 k€ de reports), les animations dans le cadre de la conférence des financeurs.

➤ **TOURISME** (93 k€ contre 109 k€ au BP 2023, - 14%). A cette politique, les dépenses de service concernent principalement le remboursement aux communes des frais d'entretien PDIPR et Malagué (46 k€), les frais de gardiennage et location étang de Malagué (22 k€).

➤ **RESSOURCES HUMAINES** (118 k€ contre 155 k€ au BP 2023, - 24%). Les frais de télécommunication représentent 60 k€, le contrat d'infogérance 24 k€ et les frais de maintenance des copieurs 23 k€.

➤ **INFORMATIQUE** (118 k€ contre 155 k€ au BP 2023, - 24%). Les frais de télécommunication représentent 60 k€, le contrat d'infogérance 24 k€ et les frais de maintenance des copieurs 23 k€.

➤ **COMMUNICATION** (154 k€ identique au BP 2023) dont 110 k€ pour les impressions et publications des supports de communication réalisés en interne et 27 k€ pour la réalisation de films promotionnels, reportages photos.

➤ **FINANCES** (158 k€ contre 163 k€ au BP 2023, - 3%) dont 52 k€ pour la location du modulaire et du centre Berthe Bachet à Tiercé, 59 k€ pour les adhésions dont 54 k€ pour la mission locale angevine, 11 k€ pour les logiciels.

➤ **PETITE ENFANCE** (208 k€ contre 185 k€ au BP 2023, + 13%) : Le poste de dépense le plus élevé pour la petite enfance concerne l'alimentation dont les prix du marché sont revalorisés tous les trimestres. Par ailleurs, la prestation de lavages des couches au multi-accueil à Tiercé impactera les dépenses de services pour un budget prévisionnel de 23 k€ en 2024 (cette dépense était au préalable comptabilisée en subvention).



B. Les dépenses réelles de fonctionnement

➤ **ENVIRONNEMENT** (224 k€ dont 110 k€ de reports contre 335 k€ au BP 2023, - 33%).

A cette politique, les dépenses de service concernent pour les principales :

- Une étude de vulnérabilité des réseaux dans le cadre du PAPI : 18 000 €,
- Des frais divers liés à l'animation des politiques Environnement (PAT, PCAET, ...) : 20 000 €,
- Une étude globale de protection, compensation de zones humides : 10 000 €,
- Une prestation d'accompagnement au dialogue territorial sur les projets EnR : 30 000 €,
- Une prestation Alisée dans le cadre de la Plateforme de Rénovation Energétique : 20 880 €.

➤ **ACCUEIL** (249 k€ contre 251 k€ au BP 2023, - 1%) dont 183 k€ pour le nettoyage des locaux (+ 15%), 10 k€ pour les fêtes et cérémonies, 8.6 k€ pour les fournitures administratives, 24 k€ pour les frais d'affranchissement.

➤ **CULTURE ET LOISIRS** (404 k€ dont 98 k€ de reports contre 317 k€ au BP 2023).

- Le budget pour le réseau lecture publique est prévu à moyen constant malgré l'intégration de la bibliothèque de Corzé prévue en 2024.
- Pour la piscine, le plus gros poste de dépense concerne le transport des élèves pour permettre l'apprentissage de la natation soit 20 k€.
- Pour la culture, le programme CLEA (113 k€) est acté et mis en œuvre avec les partenaires (Éducation Nationale, Département et DRAC) jusqu'en août 2024. L'enveloppe conformément aux souhaits politiques sera revue pour la saison 2024-2025 et nous proposons que celle débutant de septembre 2024 à août 2025 soit revue à la baisse de 40% pour porter l'enveloppe à 60.000€. Les bénéficiaires ne seront visibles cependant qu'au BP 2025 mais nous en tiendrons compte pour élaborer le projet qui est déjà en cours d'écriture. Le Festival Anjou Loir et Sarthe 2024 est prévu pour un budget de 33 k€.

➤ **TECHNIQUE** (446 k€ contre 488k€ au BP 2023, - 9%) dont 308 k€ pour les bâtiments (fluides, assurances, entretien, contrat de maintenance réglementaires), 59 k€ pour l'entretien et le carburant des véhicules, 39 k€ pour l'achat de fournitures et location, 28 k€ pour l'entretien des espaces verts.

➤ **ENFANCE-JEUNESSE** (462 k€ contre 434 k€ au BP 2023, + 7%). Comme pour la petite enfance, le poste de dépense le plus élevé pour l'enfance jeunesse concerne l'alimentation dont les prix du marché sont revalorisés tous les trimestres. Par ailleurs, des crédits complémentaires de 10 k€ sont prévus pour l'augmentation de la capacité d'accueil de 60 à 80 places de l'accueil de loisirs à Durtal.

Enfin, un budget de 40 k€ est prévu pour l'accompagnement sur l'élaboration du Projet Educatif de Territoire par un cabinet d'étude ou une fédération d'éducation populaire. Cette action est inscrite dans le projet social et la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF et les communes.



B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les attributions de compensation nettes prévisionnelles versées aux communes sont prévues à hauteur de **1 823 k€** contre 1 866 k€ au CA 2023. Elles diminuent conformément aux décisions votées lors du conseil communautaire du 7 juillet 2022 relatif au pacte financier et fiscal entre les communes et la CCALS.

Les contributions obligatoires et participations sont prévues pour **800 k€** contre 669 k€ au CA 2023 (+ 20% ; + 131 k€). Il s'agit du versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour 522k€ (501 k€ en 2023 ; + 4.2%) ainsi que les contributions aux organismes suivants :

- Syndicat Anjou numérique : 15 k€ (identique à 2023),
- Pole métropolitain : 48 k€ (47 k€ à 2023),
- Syndicat mixte du Bassin de l'Authion : 14,5 k€ (13,8 k€ en 2023),
- Syndicat BVA Romme : 106 k€ (87.6 k€ en 2023),
- SIEML : 4 k€ (contre 3.7 k€ en 2023),
- La convention départementale avec ALISEE et l'ADIL pour la plateforme de rénovation énergétique : 32 k€ (mandatée en 2023 au chapitre dépenses de services),
- De nouvelles participations sont proposées pour notamment :
 - L'Etablissement public Loire : 13.75 k€ (pour la boire du Commun d'Oule, le système d'endiguement du Val d'Authion),
 - La restauration des milieux (mares), plantation de haies : 33 k€,
 - L'opération de partenariat avec des associations pour le logement intergénérationnel chez l'habitant : 8 k€.

Les autres charges sont prévues pour **316 k€** contre 304 k€ au CA2023 (+4%). Il s'agit des dépenses relatives aux :

- indemnités des élus : 130 k€ (contre 134 k€ en 2023)
- admissions en non-valeur et créances éteintes : 20 k€ (contre 36.5 k€ en 2023)
- redevances pour l'hébergement des logiciels, les droits des différentes licences informatiques : 148 k€ (contre 130 k€ en 2023)
- dotations pour dépréciation des actifs circulants : 14.2 k€



B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les autres subventions sont prévues pour **400 k€** contre 202 k€ au CA 2023 (+ 98%) ; il s'agit du versement de la subvention au budget annexe développement économique qui avait été exceptionnellement diminuée en 2023.

Les subventions versées aux associations sont prévues à hauteur de 198 k€ contre 200 k€ au CA 2023 soit - 1%. Par politique, voici pour les principales l'évolution proposée :

- 71 k€ pour les associations culturelles contre 66 k€ en 2023,
- 112 k€ pour les associations à caractère social contre 102 k€ en 2023,
- En 2023, une subvention 19 k€ a été versée à SOLIPASS pour le projet couches lavables ; en 2024, il s'agira d'une prestation de service budgété en dépenses de services.

Les subventions seront attribuées individuellement en bureau communautaire.

Les charges financières des emprunts en cours sont prévues à hauteur de **19 k€**. Ce budget est très peu endetté et aucun nouvel emprunt n'est prévu en 2024.

La redevance d'ordures ménagères nette est prévue à 0 k€ :

- La redevance d'ordures ménagères collectée auprès des particuliers et professionnels est prévue en recettes de fonctionnement pour 2 200 k€,
- Et le reversement sur redevance ordures ménagères au syndicat 3RD'ANJOU s'élève à 2 200 k€.

Compte tenu du virement prévisionnel à la section d'investissement (9 047 k€) et des crédits nécessaires pour effectuer les opérations d'ordre réglementaires (1 100 k€), les dépenses de fonctionnement du BP 2024 s'élèvent à 26 925 493 €.



C. L'épargne brute

		BP 2023 modifié avec reports	CA 2023	BP 2024 proposé (avec reports)	
A	PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT	14 415	14 967	15 841	
B	DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	13 663	12 811	14 467	
C	ÉPARGNE BRUTE = A-B (hors cession et op. excep.)	752	2 154	1 373	
D	REMBOURSEMENT CAPITAL - EMPRUNTS EN COURS	87	80	85	
E	ÉPARGNE NETTE = C-D	665	2 074	1 288	
	Taux d'épargne brute (C/A)	seuil d'alerte en dessous de 10%	5%	14%	9%
K	CRD au 31/12	409	410	410	
	CRD au 31/12 (nouveaux emprunts du PPI)				
	Ratio de capacité de désendettement (en année) K/C	seuil d'alerte au dessus de 10-12 ans	0,54	0,19	0,30

L'épargne brute est égale au Produits réels de fonctionnement (hors cessions et opérations exceptionnelles) auxquels sont retranchés les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne brute prévisionnelle du budget général s'élève à 1 373 k€ contre 2 154 k€ à fin 2023.



D. L'épargne nette

Une fois le remboursement du capital des emprunts retranché (85 k€ au BP 2024), **l'épargne nette prévisionnelle s'élève à 1 288 k€** contre 2 074 k€ en 2023.

E. Les autres ratios

Le taux d'épargne brute exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir. Le seuil d'alerte de ce taux se situe en dessous de 10%. Il s'élève à 9% au BP 2024 contre 14% au CA 2023.

Le ratio de capacité de désendettement

Le budget général étant très peu endetté, la CCALS pourrait rembourser en un peu plus de 2 mois sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de sa CAF.

Les ratios réglementaires mentionnés dans la maquette du budget primitif 2024 sont les suivants :

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population (1)	576,42
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	624,72
3	Dépenses d'équipement brut / population	398,74
4	Encours de la dette / population (2) (3)	14,11
5	DGF / population	40,07
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	48,55%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	92,74%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	63,83%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	2,26%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	7,73%

(1) Population = 29 056 habitants

(2) Les ratios s'appuyant sur la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N

L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats, seules ces données sont à renseigner



G. Les dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses et recettes d'investissement 2024 sont les suivantes (en €) :

	DÉPENSES REPORT	DÉPENSES BP2024	DÉPENSES BP2024 + REPORTS	RECETTES REPORTS	RECETTES BP2024	RECETTES BP2024 + REPORTS
⊖ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	185 937,41	427 578,00	613 515,41	28 000,00	14 200,00	42 200,00
12-AMENAGEMENT ESPACE	67 375,50	145 000,00	212 375,50			0,00
25-TOURISME	61 098,83	155 578,00	216 676,83	28 000,00	14 200,00	42 200,00
31-CHEMINEMENTS PEM	45 522,60	127 000,00	172 522,60			0,00
34-AUTRES PROJETS DE TERRITOIRE	11 940,48		11 940,48			0,00
⊖ PATRIMOINE BATI	412 423,24	772 050,00	1 184 473,24	122 725,00		122 725,00
10-BATIMENTS	71 684,84	552 950,00	624 634,84			0,00
18-MAISON SERVICES PUBLICS		92 500,00	92 500,00			0,00
26-TRAVAUX STRUCTURES PETITE ENFANCE	340 738,40	102 600,00	443 338,40	122 725,00		122 725,00
35-PISCINE DURTAL		24 000,00	24 000,00			0,00
⊖ LOGISTIQUE	127 816,00	772 796,00	900 612,00	30 000,00		30 000,00
15-MATERIEL TRANSPORT	118 395,20	270 500,00	388 895,20	30 000,00		30 000,00
16-MATERIEL ENFANCE/JEUNESSE	1 504,00	26 000,00	27 504,00			0,00
23-COMMUNICATION SUR TERRITOIRE	789,90	214 000,00	214 789,90			0,00
27-MATERIEL ET OUTILLAGE		43 600,00	43 600,00			0,00
28-MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	7 126,90	209 496,00	216 622,90			0,00
29-MATERIEL PETITE ENFANCE		9 200,00	9 200,00			0,00



G. Les dépenses et recettes d'investissement

Ci-dessous les principales dépenses et recettes détaillées par thématique :

Pour l'aménagement du territoire :

- **A l'opération 12** concernant l'aménagement de l'espace, **145 k€** sont proposés dont 55 k€ pour l'achat de terrains pour le terrain familial Gens du Voyage à Durtal, 40 k€ de contribution à l'AURA pour le PLUIH, et 20 k€ pour l'évolution des documents d'urbanisme et les évaluations environnementales et 30 k€ pour la procédure de révision de ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) en SPR (sites patrimoniaux remarquables) sur Cornillé-les-Caves et Jarzé Villages.
- **A l'opération 25** concernant le tourisme, **156 k€** sont prévus pour les sentiers PDIPR ((Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) 75 k€ dont 60 k€ pour le projet de voie verte le long de la Sarthe), les boucles vélos (20 k€), les travaux à l'office du tourisme à Durtal (27 k€), ainsi que l'aménagement des quais des 2 rives du Loir pour les bacs piétons (13 k€). Des recettes sont prévues à hauteur de 14 k€ ; il s'agit de subventions attendues du Département et de la CCVHA sur les travaux à réaliser.
- **A l'opération 31** concernant les cheminements PEM, 127 k€ sont prévus dont 90 k€ pour des études pré-opérationnelles pour les liaisons cyclables Seiches - Durtal et Seiches-sur-le-Loir – Corzé, dans la continuité des études d'itinéraires en cours.

Pour le patrimoine bâti :

- **A l'opération 10** concernant les bâtiments, des travaux sont prévus pour **553 k€** dont notamment 250 k€ pour l'aménagement du rez-de-chaussée du siège et 230 k€ pour l'extension de l'aire de stockage des services techniques à Tiercé.
- **A l'opération 18** concernant les France services, **92,5 k€** sont prévus pour les travaux de sécurisation à Durtal (30 k€) et des travaux d'isolation phonique et isolation à Seiches-sur-le-Loir (62.5 k€).
- **A l'opération 26** concernant les structures petite enfance, **103 k€** sont proposés dont :
 - 51.5 k€ pour la maison de l'enfance à Seiches sur le Loir (chaudière, structure de jeux...),
 - 27 k€ pour la maison de l'enfance à Durtal (aménagement patio, structure de jeux),
 - 20.4k€ pour la maison de l'enfance à Tiercé (cloison mobile, traitement acoustique...).
- **A l'opération 35** concernant la piscine à Durtal, une inscription de **24 k€** est proposée pour des travaux de carrelage autour du bassin et une amélioration du confort thermique.



G. Les dépenses et recettes d'investissement

Pour la logistique :

➤ **A l'opération 15**, concernant le matériel de transport, **270 k€** de crédits sont prévus pour :

- le remplacement de la Dacia sandero (année 2010) : 26 k€
- l'achat de vélos électriques pour le service enfance/jeunesse : 3 k€
- l'achat d'un véhicule supplémentaire pour France services : 26 k€
- le remplacement de la Mégane scénic (année 2005) : 35 k€
- l'achat d'un véhicule de transport pour les bibliothèques : 35 k€
- les achats pour la mission « Mobilités » :
- d'un fourgon électrique : 45 k€
- de vélos électriques et trottinettes : 18 k€.

➤ **Aux opérations 16, 27 et 29**, des achats de matériels sont prévus pour **79 k€** dont **26 k€** pour l'enfance/jeunesse, **43.6 k€** pour les services techniques et **9.2 k€** pour la petite enfance.

➤ **A l'opération 28** concernant le matériel de bureau et informatique, **209 k€** sont prévus pour l'équipement informatique et l'achat de copieurs (114 k€), l'achat de logiciels (6 k€), l'achat de divers matériels et de téléphonie (35 k€) et de mobiliers (55 k€).

	DÉPENSES REPORT	DÉPENSES BP2024	DÉPENSES BP2024 + REPORTS	RECETTES REPORTS	RECETTES BP2024	RECETTES BP2024 + REPORTS
OPERATIONS FINANCIERES	190 466,75	9 445 332,60	9 635 799,35		12 716 779,00	12 716 779,00
Chapitre 001 - Déficit ou excédent reporté			0,00		1 384 058,22	1 384 058,22
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement			0,00		9 047 092,66	9 047 092,66
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		480 000,00	480 000,00		1 100 000,00	1 100 000,00
Chapitre 041 - Opérations d'ordre patrimoniales		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 000,00	1 000,00		535 628,12	535 628,12
Chapitre 13 - Subventions d'investissement			0,00			0,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		85 000,00	85 000,00			0,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		500 000,00	500 000,00			0,00
Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées	190 466,75	301 000,00	491 466,75			0,00
Chapitre 21 - Immobilisations incorporelles		3 500 000,00	3 500 000,00			0,00
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		3 923 332,60	3 923 332,60			0,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières		5 000,00	5 000,00			0,00
chapitre 458 - opérations pour compte de tiers		150 000,00	150 000,00		150 000,00	150 000,00



G. Les dépenses et recettes d'investissement

Les opérations financières sont prévues en dépenses pour 9 445 k€ :

En opérations réelles :

- Pour 301 k€, dont 300 k€ de fonds de concours à verser aux communes.
- Pour 85 k€, le remboursement du capital des emprunts.
- Pour 150 k€, une opération pour compte de tiers pour la liaison cyclable réalisée sur la commune de Seiches-sur-le-Loir.
- Pour 7 928 k€, en opération non affectée dans l'attente de la réalisation du PPI.

En opérations d'ordre :

- Pour 500 k€ des opérations d'ordre comptable (opérations patrimoniales et reprises d'amortissements réalisés).
- Pour 380 k€, des opérations d'ordre pour la neutralisation des amortissements des fonds de concours versés.
- Pour 70 k€, des opérations d'ordre pour l'amortissement des subventions d'équipements reçues.
- Pour 30 k€, des opérations d'ordre pour les travaux en régie.

Les opérations financières sont prévues en recettes pour 12 717 k€ :

En opérations réelles :

- Pour 1 384 k€, l'excédent reporté 2023.
- Pour 9 047 k€, le virement de la section de fonctionnement.
- Pour 536 k€, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).
- Pour 150 k€, une opération pour compte de tiers pour la liaison cyclable réalisée sur la commune de Seiches-sur-le-Loir.

En opérations d'ordre :

- Pour 1 100 k€, les opérations d'ordre (dotations aux amortissements).
- Pour 500 k€ des opérations d'ordre comptable (opérations patrimoniales et reprises d'amortissements réalisés).

	DÉPENSES REPORT	DÉPENSES BP2024	DÉPENSES BP2024 + REPORTS	RECETTES REPORTS	RECETTES BP2024	RECETTES BP2024 + REPORTS
⇒ 2023-GENS DU VOYAGE		200 000,00	200 000,00			0,00
202301 - AIRE ACCUEIL ET TERRAIN FAMILIAL GENS DU VOYAGE (CP/AP)		200 000,00	200 000,00			0,00
⇒ 2024-PISTES CYCLABLES		69 000,00	69 000,00	117 696,00		117 696,00
202402 - PISTES CYCLABLES (CP/AP)		69 000,00	69 000,00	117 696,00		117 696,00
⇒ 2023-EDUCATION PARENTALITÉ		210 000,00	210 000,00		84 000,00	84 000,00
202302 - CONSTRUCTION MAISON DE L'ENFANCE ET ACCUEIL DE LOISIRS (CP/AP)		210 000,00	210 000,00		84 000,00	84 000,00
⇒ 2023-BATIMENTS		300 000,00	300 000,00			0,00
202303 - CONSTRUCTION SIEGE ET BATIMENTS (CP/AP)		300 000,00	300 000,00			0,00
Total général	916 643,40	12 196 756,60	13 113 400,00	298 421,00	12 814 979,00	13 113 400,00



G. Les dépenses et recettes d'investissement

Enfin conformément à la délibération séparée de vote des Autorisations de programme (AP), des crédits de paiement (CP) sont prévus au budget 2024 pour :

- L'AP 2023-GENS DU VOYAGE avec **200 k€** pour l'aire d'accueil à Tiercé
- L'AP 2024-PISTES CYCLABLES avec **69 k€** pour la piste Marcé-Seiches-sur-le-Loir
- 210 k€ pour l'AP 2023-Education parentalité avec :
 - **180 k€** pour la construction de l'Accueil de loisirs à Tiercé
 - et **30 k€** pour la construction du pôle enfance à Seiches-sur-le-Loir
- L'AP 2023-BATIMENTS avec **300 k€** pour l'extension du siège de Tiercé

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus la section d'investissement 2024 du budget général s'équilibre à **13 113 400 €**.



Développement économique

2. Le Budget primitif 2024 du budget annexe développement économique

Les recettes de fonctionnement en k€ :

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN €		BP 2023 + REPORTS	CA 2023	REPORTS	BP 2024	BP 2024 + REPORTS
70	Produits des services, du domaine	48 000,53	50 867,65	0,00	56 200,00	56 200,00
74	Dotation, subvention et participation	67 806,12	69 201,12	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	605 615,11	610 241,41	0,00	793 327,87	793 327,87
76	Produits financiers	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	555 265,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	721 421,76	1 286 375,18	0,00	849 527,87	849 527,87
042	Opérations d'ordre - transfert entre sections	100 000,00	140 504,24	0,00	150 000,00	150 000,00
	SOUS TOTAL opérations d'ordre	100 000,00	140 504,24	0,00	150 000,00	150 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 108 618,24	1 108 618,24	0,00	952 180,13	952 180,13
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 930 040,00	2 535 497,66	0,00	1 951 708,00	1 951 708,00

Les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions) augmentent de +18 % par rapport au BP 2023 et de +16 % par rapport au CA 2023. L'augmentation provient de la subvention du budget général inscrite pour 400 k€ au BP2024 contre 200 k€ au CA2023. Pour mémoire, elle avait été exceptionnellement diminuée en 2023. En 2022, elle s'élevait à 500 k€.

Il est prévu en recettes réelles de fonctionnement :

- **Au chapitre 70 (produits des services) :** 56,2 k€ dont 50 k€ de remboursement de taxe foncière par les entreprises locataires et 3,2 k€ de redevance pour l'antenne mobile.
- **Au chapitre 75 (autres produits de gestion courante) :**
 - 393 k€ de loyers, une estimation en légère baisse par rapport au BP 2023 à 406 k€ (- 3,2%). Plusieurs locataires pour des raisons très diverses vont quitter certains locaux (acquisition pour certains, déplacements pour d'autres et cessation d'activités). Un bâtiment sera également vendu sur la commune de Cornillé-les-Caves. Il y a actuellement plus de difficultés à louer des bâtiments économiques face à la conjoncture qui se tend.
 - 400 k€ de subvention d'équilibre du budget général (contre 200 k€ en 2023).

L'excédent de fonctionnement à fin 2023 est reporté au chapitre 002 en recettes de fonctionnement pour 952 180,13 € conformément à la délibération d'affectation des résultats. Compte tenu de cet excédent et des crédits nécessaires pour effectuer les opérations d'ordre réglementaires (150 k€), les recettes de fonctionnement du BP 2024 s'élèvent à 1 951 708 €.



Développement économique

2. Le Budget primitif 2024 du budget annexe développement économique

Les dépenses de fonctionnement en € :

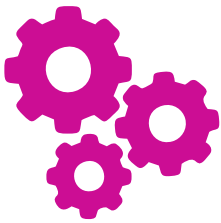
BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN €		BP 2023 + REPORTS	CA 2023	BP 2024	REPORTS	BP 2024 + REPORTS
011	Charges à caractère général	415 900,00	220 174,25	335 000,00	141,67	335 141,67
012	charges de personnel	145 000,00	144 720,00	180 000,00	0,00	180 000,00
65	Autres charges de gestion courante	61 400,00	28 345,26	129 247,00	10 234,97	139 481,97
66	Charges financières	85 000,00	80 395,04	75 000,00	0,00	75 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	3 288,88	6 000,00	0,00	6 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	113 084,00	110 636,80	85 500,00	0,00	85 500,00
	DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	825 384,00	587 560,23	810 747,00	10 376,64	821 123,64
042	Opérations d'ordre - transfert entre sections	400 000,00	995 757,30	450 000,00	0,00	450 000,00
	SOUS TOTAL opérations d'ordre	400 000,00	995 757,30	450 000,00	0,00	450 000,00
023	Virement à la section d'investissement	704 656,00	0,00	680 584,36	0,00	680 584,36
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 930 040,00	1 583 317,53	1 941 331,36	10 376,64	1 951 708,00

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables par rapport au BP 2023 (- 1 %). Par contre, elles sont en augmentation de + 40 % par rapport au CA 2023. Pour mémoire, les inscriptions du BP 2023 n'ont été réalisées qu'à 71 %.

Il est prévu en dépenses réelles de fonctionnement :

- **Au chapitre 011** (charges à caractère général) : 335 k€ (-19%)
Les frais généraux prévus au BP 2024 s'élèvent à 335 k€ (contre 416 k€ prévu au BP 2023). La différence s'explique par la re-ventilation de dépenses initialement prévues en section de fonctionnement et qui sont en fait inscrites en 2024 en section d'investissement. Il s'agit principalement de la voirie définitive de la ZA des Landes IV de Tiercé.





2. Le Budget primitif 2024 du budget annexe développement économique

Les principales évolutions concernent :

- Une augmentation des ressources concernant l'entretien des bâtiments économiques. L'enjeu étant de conserver la qualité des bâtiments et de rafraîchir certains.
 - La poursuite des DPE pour chacun des bâtiments économiques.
 - La prestation auprès de la SAFER pour élaborer des contrats d'exploitation avec les agriculteurs qui entretiennent les parcelles sur les ZA.
 - Des frais d'honoraires d'avocat pour un accompagnement sur certains aspects juridiques.
 - Une stabilisation de l'augmentation des coûts de l'énergie.
 - Une prévision de coût liée à la sécurisation des ZA en cours de commercialisation ainsi qu'à l'entretien courant (marquage, petite réparation voirie...)
 - La cotisation Initiative Anjou revalorisée de 0.15 cts par habitant à 0.18 cts..
- **Au chapitre 012** (charges personnel) : **180 k€ (+ 24%)**. Un accroissement des charges de personnel est prévu à la suite du renforcement du service depuis septembre 2023.
 - **Au chapitre 65** (autres charges de gestion courante) : **139 k€ (+ 127%)**. Il est proposé d'inscrire un nouveau budget de 65 k€ en participation à verser au SIEMML pour permettre le remplacement à la fois de certains candélabres de nos ZA ainsi que le passage en LED, des ampoules actuelles trop consommatrices d'énergie. Il s'agit d'une première phase qui concerne l'éclairage le plus énergivore. Il s'agira de terme d'avoir un réseau beaucoup plus vertueux qui permettra d'obtenir des économies d'énergie.

Les autres dépenses concernent notamment :

- la participation au syndicat Anjou Hortipole (18 k€),
 - la subvention à l'association SOLIPASS pour les années 2023 et 2024 (29 k€)
 - la subvention à l'association l'outil en main (2 k€) ; 30% des jeunes qui suivent ce processus deviennent salariés ou créent leur société
 - la poursuite du partenariat avec la MCTE 49 (Maison de la Création et de Transmission d'Entreprises) pour 3 k€.
- **Au chapitre 66 (charges financières) : 75 k€ (- 12%)** sont proposés au pour le remboursement des intérêts de la dette.
 - **Au chapitre 67 (charges exceptionnelles) : 6 k€ (+ 20%)** permettront l'annulation éventuelle de titres sur exercices antérieurs.
 - **Au chapitre 014 (Atténuations de produits) : 85,5 k€ (- 24%)**. Le syndicat Anjou Hortipole ne sollicitera pas le reversement de fiscalité de 53 k€ en 2024. L'inscription prévue est donc en diminution et concerne le reversement de fiscalité au syndicat mixte du parc Angers-Marcé.

Compte tenu du virement prévisionnel à la section d'investissement (680 k€) et des crédits nécessaires pour effectuer les opérations d'ordre réglementaires (450 k€), les dépenses de fonctionnement du BP 2024 s'élèvent à 1 951 708 €.



Développement économique

2. Le Budget primitif 2024 du budget annexe développement économique

La synthèse et l'évolution de la section de fonctionnement du seul exercice 2024 :

Budget développement économique	BP 2023 + reports	CA 2023	BP 2024 + reports (projet)	Evolution BP 2023/ BP 2024	Evolution CA 2023 / BP2024
+ Recettes de fonctionnement	821 421,76	1 426 879,42	999 527,87	18%	16%
70 Produits services, domaine, ventes	48 000,53	50 867,65	56 200,00	17%	10%
74 Dotations, subv., participations	67 806,12	69 201,12	-	-100%	-100%
75 Autres produits de gestion courante	605 615,11	610 241,41	793 327,87	31%	30%
76 Produits financiers		800,00			
77 Produits exceptionnels		555 265,00			
042 Opérations d'ordre entre sections	100 000,00	140 504,24	150 000,00		
- Dépenses de fonctionnement	1 225 384,00	1 583 317,53	1 271 123,64	-1%	40%
011 Charges à caractère général	415 900,00	220 174,25	335 141,67	-19%	52%
012 Charges de personnel	145 000,00	144 720,00	180 000,00	24%	24%
65 Autres charges de gestion courante	61 400,00	28 345,26	139 481,97	127%	392%
66 Charges financières	85 000,00	80 395,04	75 000,00	-12%	-7%
67 Charges exceptionnelles	5 000,00	3 288,88	6 000,00		
014 Atténuation de produits	113 084,00	110 636,80	85 500,00	-24%	-23%
042 Opérations d'ordre entre sections	400 000,00	995 757,30	450 000,00		
= Résultat d'exercice	- 403 962,24	- 156 438,11	- 271 595,77		
+ Dotations aux amortissements	400 000,00	990 781,58	450 000,00		
- Reprises subventions, cessions	100 000,00	695 504,24	150 000,00		
= CAF Brute	- 103 962,24	138 839,23	28 404,23		
- Remboursement capital de la dette	355 000,00	353 049,92	365 000,00		
= CAF Nette	- 458 962,24	- 214 210,69	- 336 595,77		
Taux d'épargne brute	-14%	19%	3%		
Capital des emprunts restant dû	3 930 000,00	3 577 000,00	3 577 000,00		
Capacité désendettement (en année)		25,76	125,93		

Le résultat prévisionnel du seul exercice 2024 est déficitaire (- 271 k€). Sans le résultat cumulé à fin 2023, Il ne serait donc pas équilibré.

Pour cette année, le déficit est donc comblé par l'excédent reporté de fonctionnement de 952 k€.

La CAF brute prévisionnelle 2024 est tout juste positive. Elle n'est pas suffisante pour couvrir le remboursement en capital des emprunts (365 k€) et la CAF nette est donc négative (-336 k€).



Développement économique

2. Le Budget primitif 2024 du budget annexe développement économique

Les recettes d'investissement en € :

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €		BP 2023 + REPORTS	CA 2023	REPORTS	BP 2024	BP 2024 + REPORTS
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	634 692,94	649 280,45	0,00	79 999,55	79 999,55
13	Subventions d'investissement	273 829,06	235 329,06	38 500,00	0,00	38 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	13 420,00	0,00	0,00	0,00
024	Cessions d'immobilisations	360 000,00	0,00	0,00	211 000,00	211 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Travaux en cours	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 268 522,00	898 749,51	38 500,00	290 999,55	329 499,55
040	Opérations d'ordre entre sections	400 000,00	995 757,30	0,00	450 000,00	450 000,00
041	Opérations d'ordre patrimoniales	500 000,00	3 550,00	0,00	500 000,00	500 000,00
	SOUS TOTAL opérations d'ordre	900 000,00	999 307,30	0,00	950 000,00	950 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	704 656,00	0,00	0,00	680 584,36	680 584,36
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	457 935,09	457 935,09
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 873 178,00	1 898 056,81	38 500,00	2 379 519,00	2 418 019,00

Il est prévu en recettes réelles d'investissement :

- **Au chapitre 10 (Dotations, fonds divers et réserves) : 80 k€** pour le reversement de TAM (taxe d'aménagement) par les communes à la CCALS (concernant les permis de construire attribués dans le périmètre des zones).
- **Au chapitre 13 (Subvention d'investissement) : 38,5 k€** pour un report de subvention DSIL de l'atelier n°2 à Etriché.
- **Au chapitre 024 (Produit de cession) : 211 k€** pour la vente d'un bâtiment sur la ZA de Cornillé les Caves

L'excédent d'investissement à fin 2023 est reporté au chapitre 001 en recettes d'investissement pour 457 935,09 € conformément à la délibération d'affectation des résultats.

Compte tenu de cet excédent, du virement prévisionnel de la section de fonctionnement (680 k€) et des crédits nécessaires pour effectuer les opérations d'ordre réglementaires (950 k€), les recettes d'investissement du BP 2024 s'élèvent à 2 418 019 €.



Développement économique

2. Le Budget primitif 2024 du budget annexe développement économique

Les dépenses d'investissement en € :

BUDGET ANNEXE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN €		BP 2023 + REPORTS	CA 2023	REPORTS	BP 2024	BP2024 + REPORTS
16	Emprunts et dettes assimilées	360 000,00	363 450,92	0,00	375 000,00	375 000,00
20	Immobilisations incorporelles	47 999,83	11 174,37	12 000,00	135 000,00	147 000,00
204	Fonds de concours	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21	Travaux	32 426,69	31 262,34	4 406,60	255 000,00	259 406,60
23	Travaux en cours	1 155 882,83	270 661,20	1 639,98	864 972,42	866 612,40
26	Participations	70 000,00	64 650,00	0,00	70 000,00	70 000,00
27	autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 718 309,35	741 198,83	18 046,58	1 749 972,42	1 768 019,00
040	Opérations d'ordre entre sections	100 000,00	140 504,24	0,00	150 000,00	150 000,00
041	Opérations d'ordre patrimoniales	500 000,00	3 550,00	0,00	500 000,00	500 000,00
	SOUS TOTAL opérations d'ordre	600 000,00	144 054,24	0,00	650 000,00	650 000,00
001	Résultat d'investissement reporté	554 868,65	554 868,65	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 873 178,00	1 440 121,72	18 046,58	2 399 972,42	2 418 019,00

Il est prévu en dépenses d'investissement :

- **Au chapitre 16 (Emprunts) : 375 k€** dont 365 k€ pour le remboursement du capital des emprunts et 10 k€ pour le remboursement des cautions des locataires des ateliers loués.

Quelques précisions sur la dette :

- Le capital restant dû pour les 16 emprunts en cours s'élève à 3.57 M€ au 1er janvier 2024 pour un taux moyen annuel de 2.10 % et une durée de vie résiduelle de 11 ans et 4 mois.
- 94 % de la dette sur ce budget est à taux fixe, 2 % à taux variable. Un emprunt représentant 4 % de la dette est classé en catégorie B2 (emprunt à barrière).
- 65 % des emprunts sont contractualisés auprès du Crédit Agricole.
- l'évolution de la dette par année est la suivante :

Dette par année	2024	2025	2026	2027	2028	2033
Encours moyen	3 357 548,24 €	2 990 382,95 €	2 637 042,97 €	2 301 379,34 €	2 026 086,14 €	785 580,21 €
Capital payé sur la période	361 412,56 €	370 104,12 €	341 831,82 €	324 664,34 €	269 702,23 €	213 738,59 €
Intérêts payés sur la période	71 557,78 €	61 732,89 €	51 699,85 €	43 056,18 €	35 427,83 €	11 617,27 €
Taux moyen sur la période	2,03%	1,94%	1,85%	1,74%	1,70%	1,40%

État généré au 01/01/2024

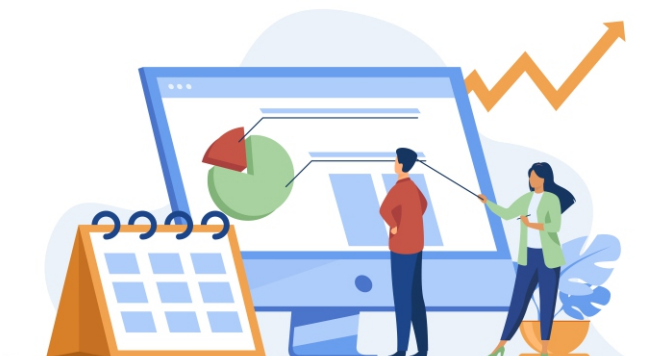


Développement économique

2. Le Budget primitif 2024 du budget annexe développement économique

- **Au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 147 k€** dont
 - Lancement du marché AMO (programmation / assistance pour le choix du maître d'œuvre et choix des différents intervenants) pour le projet Maison de l'économie (identifié comme la phase II du lieu bêta) : 120 k€
 - Etude d'accompagnement pour définir un projet du type « village des artisans » : 5 k€
 - Etude concernant la sécurisation avec vidéosurveillance de la ZA des landes à Tiercé en lien avec la commune : 3 k€
 - Développement d'une application permettant le lien entre le logiciel de réservation et le photocopieur du lieu bêta : 2 k€
- **Au chapitre 204 (fonds de concours) : 50 k€** pour un éventuel fonds de concours à verser au SIEMML
- **Au chapitre 21 (Immobilisations incorporelles) : 259 k€** dont
 - Voirie définitive de la Zone des landes IV à Tiercé pour un montant de 125 k€
 - Prévision de la viabilisation et du raccordement de la parcelle ZA des landes V de Tiercé : 12,5 k€
 - Chemin piétonnier sur la ZA des Landes V : 23,5 k€
 - Réfection des trottoirs sur la ZA de la Blaisonnaire et de la Suzerolle : 38 k€
 - Amélioration du Lieu bêta : acquisition de panneaux phoniques amovibles, remplacement de mobilier, création d'un espace fermé : 6 000 €
 - Une dépense non affectée de 50 k€
- **Au chapitre 23 (Immobilisations en cours) : 866 k€** ; il s'agit d'une dépense non affectée pour équilibrer la section d'investissement.
- **Au chapitre 26 (Participation et créances) : 70 k€** dont :
 - 40 k€ pour la participation au capital d'ALTER ECO
 - 30 k€ pour la participation au capital d'ALTER ENERGIES

Compte tenu des crédits nécessaires pour effectuer les opérations d'ordre réglementaires (650 k€), les dépenses d'investissement du BP 2024 s'élèvent à 2 418 019 €.



Développement économique

2. Le Budget primitif 2024 du budget annexe développement économique

Pour information, voici la liste des ateliers et commerces en location au 1er janvier 2024 :

2	Cornillé les caves		Année	Superficie	Locataires	Propriétaires
2 001	Atelier 1	Rue Gustave Cormier	2001	220 m ²	BRANCHEREAU Dominique	En cours de vente 2024
2 002	Atelier 2	Rue Gustave Cormier	2001	415 m ²	Libre	En cours de vente 2024
3	Durtal		Année	Superficie	Locataires	Propriétaires
3 001	Atelier 1	15 route de Sablé	70's	5 000 m ²	ADGV	
3 002	Atelier 2	7 rue des Frères Lumière	2004	150 m ²	Libre	
3 004	Atelier 4	6 rue Gustave Eiffel	2017	125 m ²	RPS (Rénov Paysage Services)	
3 005	Atelier 5	8 rue Gustave Eiffel	2017	125 m ²	PIRALI	Départ prévu au 30/06/2024
3 006	Atelier 6	12 rue Gustave Eiffel	2017	125 m ²	ATELIERS 23	
3 007	Atelier 7	14 rue Gustave Eiffel	2017	126 m ²	ATELIERS 23	
3 008	Atelier 8	Rue Gustave Eiffel - ZA Pont Rame	2018	237 m ²	Libre	
3 009	Atelier 9	3 rue Gustave Eiffel - ZA Pont Rame	2018	177 m ²	DOGMES	
3 010	Atelier 10	1 rue Joseph Cugnot	2020	2 239 m ²	CUGNOT SCI	

4	Etriché		Année	Superficie	Locataires	Propriétaires
4 002	Atelier 2	ZA du Perray	2020	200 m ²	Libre	
6	Morannes		Année	Superficie	Locataires	Propriétaires
6 001	Atelier 1	ZA Petite Morinière	2007	150 m ²	PANATEC	Départ prévu au 31/01/2024
6 002	Atelier 2	ZA Petite Morinière	2007	150 m ²	Libre	
7	Seiches sur le Loir		Année	Superficie	Locataires	Propriétaires
7 001	Atelier 1	Rue de l'Artisanat	1998	210 m ²	RLS REPAIR	
7 002	Atelier 2	Rue de l'Artisanat	1998	95 m ²	C CHARRON Menuiserie	
7 003	Atelier 3	Rue de l'Artisanat	1998	270 m ²	LM3C	
7 004	Atelier 4	Rue de l'Artisanat	1998	80 m ²	PROMAN	
7 005	Atelier 5	5 impasse des maçons	2020	420 m ²	SAUR	



Développement économique

2. Le Budget primitif 2024 du budget annexe développement économique

8	Tiercé		Année	Superficie	Locataires	Propriétaires
8 001	Atelier 1	5 rue des Pièces	1998	950 m ²	PHARMEN	
8 002	Atelier 2	10 rue des Peupliers	2011	535 m ²	SMAL INVEST	
8 004	Atelier 4	6 rue de Champagne	2012	210 m ²	FOULONNEAU Esteban	
8 005	Atelier 5	103 rue Charles Darwin - siège	2014	75 m ²	Locaux occupés par les services administratifs de la CCALS	
8 006	Atelier 6	103 rue Charles Darwin - siège	2014	73 m ²		
8 007	Atelier 7	103 rue Charles Darwin - siège	2014	20 m ²	RECSO APERIUM	
8 008	Atelier 8	103 rue Charles Darwin - siège	2014	38 m ²	Local occupé par les services administratifs de la CCALS	
8 009	Atelier 9	103 rue Charles Darwin siège	2014	43 m ²	IDOLYS	
8 010	Atelier 10	3 Rue des Peupliers	2014	210 m ²	SYNGENTA	
8 011	Atelier 11	6 C Rue de Champagne	2014	210 m ²	THOMAS Frédéric SARL	
8 014	Atelier 14	14 rue des Peupliers	2017	575 m ²	SOLIPASS	
8 015	Atelier 15	Chemin du Breuil	2017	400 m ²	MOON IMMOBILIER - ORANGE BLEUE	
8 016	Atelier 16	Rue des Peupliers	2018	227 m ²	PLI OUEST	
8 017	Atelier 17	Rue des Peupliers	2018	177 m ²	PLI OUEST	

9	Commerce		Ville	Locataires	Propriétaires
9 001	Commerce 1	Multiservices	Cheffes	R&B VIVECO	
9 002	Commerce 2	Multiservices	Etriché	LE JACK (M. et Mme Perthué)	
9 003	Commerce 3	Multiservices	Montigné les rairies	L'AMI GOURMAND (M. Leboucher)	





3. Le Budget primitif 2024 du budget annexe zones artisanales

Les dépenses de fonctionnement en € :

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	REPORTS 2023 SUR 2024	BP 2024	BP2024 +REPORTS
011	Charges à caractère général		816 005,67	206 049,64	1 313 500,00	1 519 549,64
	6015	Acquisitions	436 776,79	0,00	186 000,00	186 000,00
	6045	Etudes, Maitrise d'oeuvre	59 776,45	113 269,12	135 000,00	248 269,12
	605	Travaux	302 376,43	92 780,52	965 000,00	1 057 780,52
	6161	Assurances			2 500,00	2 500,00
	63512	Taxes foncières	17 076,00		25 000,00	25 000,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00	100,00	100,00
	65888	Régularisation TVA	0,00		100,00	100,00
66	Charges financières		30 725,03	0,00	25 000,00	25 000,00
	66111	Intérêts de la dette	24 755,02		25 000,00	25 000,00
	661121	Intérêts courus non échus	5 970,01			0,00
042	Opérations d'ordre entre sections		4 604 230,97	0,00	5 367 401,67	5 367 401,67
	71355	annulation stock initial	4 604 230,97		5 367 401,67	5 367 401,67
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		47 801,03		52 600,69	52 600,69
	608	Incorporation des charges au coût de production	47 801,03		52 600,69	52 600,69
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			5 498 762,70	206 049,64	6 758 602,36	6 964 652,00

Il est proposé d'inscrire au chapitre 011 en dépenses de fonctionnement au budget 2024, 1 519 k€ dont 206 k€ de reports, 25 k€ pour les taxes foncières, ainsi que 1 288,5 k€ pour les frais d'acquisition des terrains, les études et les travaux dans les différentes zones comme précisé ci-dessous :

Zones artisanales	BP 2024
ZA des Landes VI – Tiercé :	15 000,00
Réalisation du marché de travaux	15 000,00
ZA des Landes VII (Feryn) – Tiercé :	40 000,00
Permis d'aménager	20 000,00
Etude complémentaire CERAMIDE	20 000,00
Quartier de la gare – Tiercé :	37 500,00
Assurance	2 500,00
Etudes préalables à la démolition	15 000,00
Sécurisation du site	20 000,00
ZA La Suzerolle IV – Seiches sur le Loir :	100 000,00
Dévoisement de canalisation (mandat ALTER)	100 000,00





3. Le Budget primitif 2024 du budget annexe zones artisanales

Zones artisanales	BP 2024
ZA Le Grand clos – Daumeray :	530 000,00
Permis d'aménager	15 000,00
Réseaux	40 000,00
Travaux de voirie	425 000,00
Maitrise d'œuvre	50 000,00
ZA Actiparc Les Portes de l'Anjou – Durtal :	20 000,00
Etude environnementale	20 000,00
ZA Les ormeaux – Durtal :	49 000,00
Frais d'acquisition	24 000,00
Etudes préalables	25 000,00
ZA du Perray III - Étriché :	95 000,00
Viabilisation complémentaire + voirie provisoire	95 000,00
ZA du Perray IV - Étriché	130 000,00
Etude environnementale	5 000,00
acquisition parcelles	125 000,00
ZA des 5 Chemins – Cornillé les Caves :	272 000,00
Acquisition voirie	2 000,00
Travaux viabilisation	270 000,00

Au chapitre 66, il est nécessaire de prévoir 25 k€ pour les intérêts de la dette.

Enfin, la valeur du stock initial à fin 2023 sera annulée pour 5 367 K€ (opération d'ordre en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement)





3. Le Budget primitif 2024 du budget annexe zones artisanales

Les recettes de fonctionnement en € :

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP 2024
70	Vente de terrains aménagés		75 653,00	0,00
	7015	Vente de terrains aménagés	74 080,00	
	70878	Remboursement de frais par des tiers	1 573,00	
77	Produits exceptionnels		7 907,00	0,00
	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	7 907,00	
042	Opérations d'ordre entre sections		5 367 401,67	6 912 051,31
	71355	Constatation stock final	5 367 401,67	6 912 051,31
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		47 801,03	52 600,69
	796	Incorporation des charges au coût de production	47 801,03	52 600,69
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			5 498 762,70	6 964 652,00

Il conviendra en fin d'exercice 2024 de constater la valeur des stocks des terrains en comptabilisant une opération d'ordre en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement pour un montant maximum de 6 912 k€.

Cette valeur des stocks pourrait être moindre car des terrains devraient être vendus en 2024 pour un montant estimé à 1,9 M€ dont la moitié proviendrait d'une vente sur l'Actiparc de Durtal.





3. Le Budget primitif 2024 du budget annexe zones artisanales

Les dépenses d'investissement en € :

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP 2024
001		Déficit d'investissement reporté	3 915 800,28	4 805 739,05
	001	Déficit antérieur reporté	3 915 800,28	4 805 739,05
16		Emprunts et dettes assimilées	126 768,07	135 000,64
	1641	Emprunts (remboursement du capital)	126 768,07	135 000,64
040		Opérations d'ordre entre sections	5 367 401,67	6 912 051,31
	3555	Constatation stock final	5 367 401,67	6 912 051,31
		TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	9 409 970,02	11 852 791,00

Le déficit antérieur d'investissement 2023 est reporté au 001 pour 4 805 k€.

Un crédit de 135 k€ est prévu pour le remboursement en capital des deux emprunts.

Et un crédit prévisionnel de 6 912 k€ permettra de comptabiliser la nouvelle valeur des stocks à fin 2024.

Les recettes d'investissement en € :

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP 2024
16		Emprunts et dettes assimilées	0,00	6 485 389,33
	1641	Emprunts	0,00	6 485 389,33
040		Opérations d'ordre entre sections	4 604 230,97	5 367 401,67
	3555	Annulation stock initial	4 604 230,97	5 367 401,67
		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 604 230,97	11 852 791,00

Un emprunt prévisionnel de 6 485 k€ permet d'équilibrer la section d'investissement, en l'attente de la vente des parcelles restant à commercialiser.

La valeur du stock initial à fin 2023 sera annulée pour 5 367 k€ (opération d'ordre en recettes d'investissement et dépenses de fonctionnement).





4. Le Budget primitif 2024 du budget annexe zone de l'Aurore

En dépenses de fonctionnement en € :

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	Reports 2023 sur 2024	BP 2024	BP 2024 + reports proposé
011	Charges à caractère général		313 656,61	289 823,47	81 500,00 €	371 323,47 €
	6015	Acquisitions	270 103,33	263 000,00 €	50 000,00 €	313 000,00 €
	6045	Etudes	43 496,28	26 823,47 €	6 000,00 €	32 823,47 €
	627	Frais bancaires	0,00		500,00 €	500,00 €
	63512	Taxes foncières	57,00		25 000,00 €	25 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante		0,26	0,00	100,00 €	100,00 €
	65888	Autres charges	0,26		100,00 €	100,00 €
66	Charges financières		5 270,83	0,00	5 000,00 €	5 000,00 €
	6611	Intérêts de la dette	4 562,50		5 000,00 €	5 000,00 €
	661121	ICNE	708,33			- €
042	Opérations d'ordre entre sections		123 306,96	0,00	442 234,66 €	442 234,66 €
	71355	annulation stock initial	123 306,96		442 234,66 €	442 234,66 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		5 328,09	0,00	30 600,87 €	30 600,87 €
	608	Incorporation des charges au coût de production	5 328,09		30 600,87 €	30 600,87 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			447 562,75	289 823,47	559 435,53 €	849 259,00 €

Il est proposé d'inscrire en dépenses de fonctionnement au budget 2024, 371 k€ pour les frais d'acquisition des terrains (achat, indemnités et frais de notaire) et les études dont 290 k€ de reports, 25 k€ pour la taxe foncière et 5 k€ pour les intérêts de la dette. La valeur du stock initial à fin 2023 sera annulée pour 442 k€ (opération d'ordre en dépense de fonctionnement et recettes d'investissement).

En recettes de fonctionnement en € :

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP 2024 proposé
042	Opérations d'ordre entre sections		442 234,66	818 658,13
	71355	Constatation stock final	442 234,66	818 658,13
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		5 328,09	30 600,87
	796	Incorporation des charges au coût de production	5 328,09	30 600,87
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			447 562,75	849 259,00

Il conviendra en fin d'exercice 2024 de constater la valeur des stocks des terrains en comptabilisant une opération d'ordre en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement pour un montant maximum 819 k€.





4. Le Budget primitif 2024 du budget annexe zone de l'Aurore

En dépenses d'investissement en € :

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP 2024 proposé
16	Emprunts et dettes assimilées		100 000,00	100 000,87
	1641	Remboursement du capital	100 000,00	100 000,87
040	Opérations d'ordre entre sections		442 234,66	818 658,13
	3351	Constatation stock final	442 234,66	818 658,13
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			542 234,66	918 659,00

Un crédit de 100 k€ est prévu pour le remboursement du capital de l'emprunt.
Et un crédit prévisionnel de 818 k€ permettra de comptabiliser la nouvelle valeur des stocks à fin 2024.

En recettes d'investissement en € :

Chapitre	Compte	Libellé	CA 2023	BP 2024 proposé
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	68 659,00
	1641	Emprunts	0,00	68 659,00
040	Opérations d'ordre entre sections		123 306,96	442 234,66
	3555	annulation stock initial	123 306,96	442 234,66
001	Excédent d'investissement reporté		826 693,04	407 765,34
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			950 000,00	918 659,00

Un emprunt prévisionnel de 68 659 € permet d'équilibrer la section d'investissement, en l'attente de la vente des parcelles restant à commercialiser.
La valeur du stock initial à fin 2023 sera annulée pour 442 k€ (opération d'ordre en dépense de fonctionnement et recettes d'investissement).
L'excédent d'investissement reporté de 2023 s'élève à 407 765,34 €.





5. Le Budget primitif 2024 du budget annexe SPANC

Budget assainissement non collectif	BP 2023	CA 2023	BP 2024 proposé	Évolution du BP2023 / BP2024	Évolution du CA2023 / BP2024
+ Recettes de fonctionnement	99 665,32	98 201,36	80 788,58	-19%	-18%
70 Produits services, domaine et ventes	99 465,32	90 101,36	80 538,58	-19%	-11%
74 Dotations, subv. et participations	0,00	8 100,00	0,00		
78 Reprise sur provisions	200,00	0,00	250,00	25%	
- Dépenses de fonctionnement	106 925,00	97 617,62	88 632,00	-17%	-9%
011 Charges à caractère général	56 925,00	56 931,71	37 557,00	-34%	-34%
012 Charges de personnel	44 000,00	40 436,00	44 000,00	0%	9%
65 Autres charges de gestion courante	300,00	249,91	300,00	0%	20%
67 Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	1 500,00	0%	
68 Dotations aux provisions	200,00	0,00	275,00	38%	
022 Dépenses imprévues	4 000,00	0,00	5 000,00	25%	
■ Résultat d'exercice	-7 259,68	583,74	-7 843,42		
+ Resultat antérieur	7 259,68	7 259,68	7 843,42		
■ Résultat cumulé de fonctionnement	0,00	7 843,42	0,00		

Les recettes de fonctionnement à inscrire au BP 2024 sont en diminution de 19% par rapport au BP2023 (81K€ au lieu de 100 K€). Elles correspondent uniquement aux prévisions de recettes de contrôles (Contrôle de conception, de réalisation, de vente et de bon fonctionnement). La seule recette assurée est celle dont les contrôles sont à l'initiative de la CCALS, soit les contrôles de bon fonctionnement qui représentent 41% des recettes. Les autres contrôles sont sollicités par les usagers et donc non assurés. Les tarifs 2024 des contrôles ont été augmentés de +4.8% au conseil communautaire du 09/11/2023.

Les dépenses de fonctionnement à inscrire au BP 2024 sont également prévues en diminution de 17% par rapport au BP2023.

Elles correspondent notamment :

- **Au chapitre 011**, à une prévision de diminution du nombre de contrôle de bon fonctionnement et de cessions confiées par marché public à une entreprise 34,05 k€ (contre 54 k€ en 2023), et à des frais généraux pour 3.5 K€ (maintenance logiciel, remboursement frais au budget général...),
- **Au chapitre 012**, à la refacturation par le budget principal des frais de personnel relatifs à ce service (44 k€).

Le résultat du seul exercice 2024 est déficitaire ; il est équilibré en intégrant l'excédent de fonctionnement reporté de 2023 de 7 843,42 €.





6. Le Budget primitif 2024 du budget annexe Assainissement collectif

Les recettes de fonctionnement en €

Compte		BP 2023 + REPORTS	CA 2023	REPORTS	BP 2024	BP 2024 + REPORTS
70	Vente de produits	218 795,60	411 456,38	0,00	273 409,55	273 409,55
75	Autres produits	1 201 000,45	1 225 276,58	0,00	966 524,00	966 524,00
77	Produits exceptionnels	0,00	139,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		1 419 796,05	1 636 871,96	0,00	1 243 933,55	1 243 933,55
042	Opérations d'ordre entre sections	280 000,00	242 043,00	0,00	300 000,00	300 000,00
SOUS TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 699 796,05	1 878 914,96	0,00	1 543 933,55	1 543 933,55
002	Excédent cumulé de fonctionnement	1 546 060,95	1 546 060,95	0,00	1 987 918,45	1 987 918,45
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 245 857,00	3 424 975,91	0,00	3 531 852,00	3 531 852,00

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 244 k€** et diminuent de 12 % par rapport au BP 2023 et de 24 % par rapport au CA 2023.

Il est prévu en recettes réelles de fonctionnement :

- **Au chapitre 70 (produits des services)** : 273 k€ pour les PFAC et les contrôles de raccordement,
- **Au chapitre 75 (autres produits de gestion courante)** : 967 k€ de redevance assainissement, en diminution de -259 k€. La grande variabilité constatée d'année en année sur les recettes reversées à la CCALS a conduit à demander des explications au prestataire en charge de la facturation de la redevance d'assainissement collectif. Il s'avère que le produit de la redevance a été reversé chaque année passée sur des périodes variables : de 10 à 14 mois. Le montant inscrit pour le BP 2024 correspond à une valeur de recettes attendue sur 12 mois.

L'excédent de fonctionnement à fin 2023 est reporté au chapitre 002 en recettes de fonctionnement pour **1 987 918,45 €** conformément à la délibération d'affectation des résultats.

Compte tenu de cet excédent et des crédits nécessaires pour effectuer les opérations d'ordre réglementaires (300 k€), les recettes de fonctionnement du BP 2024 s'élèvent à **3 531 852 €**.





6. Le Budget primitif 2024 du budget annexe Assainissement collectif

Les dépenses de fonctionnement en €

Compte	Libellé	BP 2023 + REPORTS	CA 2023	REPORTS	BP 2024	BP 2024 + REPORTS
011	Charges à caractère général	694 414,11	369 167,47	21 112,39	428 273,00	449 385,39
012	Charges de personnel	274 000,00	256 562,45	0,00	284 000,00	284 000,00
014	Atténuation de charges	5 000,00	106,00	0,00	300,00	300,00
65	Autres charges	5 500,00	1 826,84	0,00	4 000,00	4 000,00
66	Charges financières	85 000,00	81 726,12	0,00	80 000,00	80 000,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions	2 000,00	0,00	0,00	3 230,00	3 230,00
022	Dépenses imprévues	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		1 130 914,11	709 388,88	21 112,39	834 803,00	855 915,39
042	Opérations d'ordre entre sections	720 000,00	727 668,58	0,00	800 000,00	800 000,00
SOUS-TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 850 914,11	1 437 057,46	21 112,39	1 634 803,00	1 655 915,39
023	Virement à la section d'investissement	1 394 942,89	0,00	0,00	1 875 936,61	1 875 936,61
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 245 857,00	1 437 057,46	21 112,39	3 510 739,61	3 531 852,00

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 856 k€ et sont en diminution par rapport au BP 2023 (-24 %). Par contre, elles sont en augmentation de +21 % par rapport au CA 2023. Pour mémoire, les inscriptions du BP2023 n'ont été réalisées qu'à 67 %.

Il est prévu en dépenses réelles de fonctionnement :

- Au chapitre 011 (charges à caractère général) : 449 k€ (+22% par rapport au CA2023). Voici les principaux postes de dépenses à ce chapitre :

	CA 2023	BP 2024 + reports
Frais généraux	86 986 €	120 434 €
Entretien maintenance	223 424 €	276 351 €
Prestation assistance	20 592 €	20 600 €
Etudes générales	27 070 €	17 000 €
Travaux petites réparations réseaux	11 096 €	15 000 €
Sous-total (chapitre 011 « charges à caractère général »)	369 167 €	449 385 €





6. Le Budget primitif 2024 du budget annexe Assainissement collectif

- **Au chapitre 012 (charges personnel) : 284 k€** pour la refacturation des frais de personnel par le budget général et la mise à disposition des agents des communes.
- **Au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) : 4 k€** pour d'éventuelles créances admises en non valeur ou créances éteintes
- **Au chapitre 66 (charges financières) : 80 k€** sont proposés au pour le remboursement des intérêts de la dette.
- **Au chapitre 67 (charges exceptionnelles) : 5 k€** permettront l'annulation éventuelle de titres sur exercices antérieurs.
- **Au chapitre 68 (Dotations aux provisions) : 3,2 k€** pour permettre les dotations aux provisions de créances douteuses

Compte tenu du virement prévisionnel à la section d'investissement (1 876 k€) et des crédits nécessaires pour effectuer les opérations d'ordre réglementaires (800 k€), les dépenses de fonctionnement du BP 2024 s'élèvent à 3 531 852 €.





Assainissement collectif

6. Le Budget primitif 2024 du budget annexe Assainissement collectif

La synthèse de la section de fonctionnement et les évolutions du seul exercice 2024 :

Budget assainissement collectif	BP 2023 avec reports	CA 2023	BP 2024 avec reports Proposé	Evolution BP2024/ BP2023	Evolution CA2023/ BP2024
+ Recettes de fonctionnement	1 700	1 879	1 544	-12%	-24%
70 Produits services, domaine et ventes	219	411	273	25%	-34%
74 Dotations, subv., participations	0	0	0		
75 Autres produits de gestion courante	1 201	1 225	967	-20%	-21%
77 Produits exceptionnels	0	0	0		
78 Reprise sur provisions	0	0	4		
042 Opérations d'ordre entre sections	280	242	300		
- Dépenses de fonctionnement	1 851	1 437	1 656	-24%	21%
011 Charges à caractère général	694	369	449	-35%	22%
012 Charges de personnel	274	257	284	4%	11%
65 Autres charges de gestion courante	6	2	4	-27%	119%
66 Charges financières	85	82	80	-6%	-2%
67 Charges exceptionnelles	35	0	5	-86%	
68 Dotations aux provisions	2	0	3	62%	
014 Atténuation de produits	5	0	0	-94%	183%
022 Dépenses imprévues	30	0	30	0%	
042 Opérations d'ordre entre sections	720	728	800		
= Résultat d'exercice	-151	442	-112		
+ Dotations aux amortissements	720	728	800		
- Reprises de subventions et cessions	280	242	300		
= CAF Brute*	319	927	423		
- Remboursement capital de la dette	355	349	391		
= CAF Nette	-36	579	32		
Taux d'épargne brute	22%	57%	34%		
Capital des emprunts restant dû	3 744	3 396	3 396		
Capacité de désendettement (en année)	12	4	8		

* hors dépenses imprévues et opérations exceptionnelles

Le résultat prévisionnel du seul exercice 2024 est déficitaire (- 112 k€). Sans le résultat cumulé à fin 2023, il ne serait donc pas équilibré.

Pour cette année, le déficit est donc comblé par l'excédent reporté de fonctionnement de 1 987 918,45 €.

La CAF brute prévisionnelle 2024 s'élève à 423 k€. Elle permet de couvrir le remboursement en capital des emprunts (391 k€) et la CAF nette est juste positive (+32 k€).





6. Le Budget primitif 2024 du budget annexe Assainissement collectif

Les recettes d'investissement en € :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF RECETTES D'INVESTISSEMENT EN €		BP 2023 + REPORTS	CA 2023	REPORTS	BP 2024	BP 2024 + REPORTS
10	Dotations	165 077,89	165 077,89	0,00	0,00	0,00
13	Subventions	1 205 595,61	329 708,91	651 452,57	144 299,09	795 751,66
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		1 370 673,50	494 786,80	651 452,57	144 299,09	795 751,66
040	Opérations d'ordre entre sections	720 000,00	727 668,58	0,00	800 000,00	800 000,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00	6 265,06	0,00	500 000,00	500 000,00
SOUS-TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 220 000,00	733 933,64	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 394 942,89	0,00	0,00	1 875 936,61	1 875 936,61
001	Excédent cumulé d'investissement	173 620,61	173 620,61	0,00	200 291,73	200 291,73
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 159 237,00	1 402 341,05	651 452,57	3 520 527,43	4 171 980,00

Il est prévu en recettes réelles d'investissement, au chapitre 13 (Subvention d'investissement) : 796 k€ de subventions pour les travaux d'investissements sur les stations d'épurations eaux usées, les réseaux et les branchements neufs.

L'excédent d'investissement à fin 2023 est reporté au chapitre 001 en recettes d'investissement pour 200 291,73 € conformément à la délibération d'affectation des résultats.

Compte tenu de cet excédent, du virement prévisionnel de la section de fonctionnement (1 876 k€) et des crédits nécessaires pour effectuer les opérations d'ordre réglementaires (1 300 k€), les recettes d'investissement du BP 2024 s'élèvent à 4 171 980 €.





6. Le Budget primitif 2024 du budget annexe Assainissement collectif

Les dépenses d'investissement en € :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN €	BP 2023 + REPORTS	CA 2023	REPORTS	BP 2024	BP 2024 + REPORTS
13 Subventions d'équipements				5 616,00	5 616,00
16 Remb Capital des emprunts	355 000,00	348 861,51	0,00	391 000,00	391 000,00
20 Etudes, Logiciels	50 000,00	771,25	41 490,00	59 837,40	101 327,40
21 Immobilisations	286 213,68	230 253,56	25 978,03	240 500,92	266 478,95
23 Travaux en cours	2 588 023,32	373 854,94	253 993,59	1 269 173,06	1 523 166,65
202401 Travaux sur les stations d'épuration des eaux usées				142 146,00	142 146,00
202402 Travaux sur les réseaux				842 245,00	842 245,00
020 Dépenses imprévues	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 379 237,00	953 741,26	321 461,62	3 050 518,38	3 371 980,00
040 Opérations d'ordre entre sections	280 000,00	242 043,00	0,00	300 000,00	300 000,00
041 Opérations patrimoniales	500 000,00	6 265,06	0,00	500 000,00	500 000,00
SOUS-TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	780 000,00	248 308,06	0,00	800 000,00	800 000,00
001 Déficit cumulé d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement à la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 159 237,00	1 202 049,32	321 461,62	3 850 518,38	4 171 980,00

Il est prévu en dépenses réelles d'investissement :

- **Au chapitre 13 (Subventions d'équipements) :** 5,6 k€ pour rembourser au Département un trop perçu sur subvention d'équipement.
 - **Au chapitre 16 (Emprunts) :** 391 k€ pour le remboursement du capital des emprunts. Quelques précisions sur la dette :
 - Le capital restant dû pour les 27 emprunts en cours s'élève à 3.4 M€ au 1er janvier 2024 pour un taux moyen annuel de 2.27 % et une durée de vie résiduelle de 13 ans et 4 mois.
 - 94 % de la dette sur ce budget est à taux fixe, 6 % à taux variable. 100 % est classé en catégorie A1 soit le risque le plus faible.
 - 66 % des emprunts sont contractualisés auprès du Crédit Agricole.
- L'évolution de la dette par année est la suivante :

Dette par année						
	2024	2025	2026	2027	2028	2033
Encours moyen	3 172 425,15 €	2 868 134,08 €	2 572 954,56 €	2 276 155,49 €	1 976 261,72 €	872 547,24 €
Capital payé sur la période	317 724,79 €	293 345,39 €	296 485,57 €	297 797,83 €	302 548,92 €	121 440,53 €
Intérêts payés sur la période	72 529,92 €	64 754,81 €	57 029,09 €	50 111,97 €	43 390,19 €	18 762,70 €
Taux moyen sur la période	2,22%	2,18%	2,14%	2,12%	2,10%	2,05%

État généré au 01/01/2024





6. Le Budget primitif 2024 du budget annexe Assainissement collectif

- **Au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : 101 k€** dont
 - Etude de faisabilité de définition d'une gestion de la filière des boues : 41 k€ en reports.
 - Etude schéma directeur assainissement : 60 k€
- **Au chapitre 21 (Immobilisations incorporelles) : 266 k€** dont :
 - 95 k€ fléchés sur la réalisation de petits travaux d'assainissement de type création de branchements ou petites extensions de réseau.
 - 30 k€ pour l'achat de terrain pour les STEU de Tiercé Cornillé les caves et Sermaise.
 - 15 k€ pour l'achat d'un véhicule d'occasion.
- **Au chapitre 23 (Immobilisations en cours) : 2 507 k€** dont
 - 96 k€ pour l'autosurveillance,
 - 840 k€ de dépenses non affectées,
 - 240 k€ pour les travaux dans les stations d'épuration des eaux usées en crédit de paiement sur autorisation de programme conformément à la délibération séparée :

	BP2024 + reports
STEU (Station de traitement des eaux usées)	240
SEICHES-SUR-LE-LOIR - Construction nouvelle STEU	98
LEZIGNE Steu réhabilitation 1ère lagune	10
LA CHAPELLE SAINT LAUD "bourgneuf" - Réhabilitation STEU et autres travaux	16
CORNILLÉ LES CAVES bourg - Réhabilitation STEU	80
CORNILLÉ LES CAVES Laiterie - Reconstruction STEU	30
SERMAISE - Reconstruction STEU et mise en séparatif réseau	6

- 1 302 k€ pour les réseaux d'assainissement collectif conformément au détail ci-dessous dont 1 086 k€ en crédits de paiement sur autorisation du programme conformément à la délibération séparée





Assainissement collectif

6. Le Budget primitif 2024 du budget annexe Assainissement collectif

	BP2024 + reports
Travaux sur les réseaux	1 332
SEICHES - CORZÉ - Mise en séparatif/réhabilitation - Régnier/Beauval/Pasteur/RD766/RD323	244
SEICHES - CORZÉ - Mise en séparatif/réhabilitation - Régnier/Beauval/Pasteur/RD766/RD323 - HORS AP	80
JARZÉ VILLAGES (Chaumont d'Anjou/Beauvau) - Réhabilitation - Brétignolles/Vignes/Tranchardière	365
JARZÉ VILLAGES (Chaumont d'Anjou/Beauvau) - Réhabilitation - Brétignolles/Vignes/Tranchardière - HORS AP	14
MORANNES - Mise en séparatif/réhabilitation - Pont/Gde Rue/Picard/Saint Nicolas	334
MORANNES - Mise en séparatif/réhabilitation - Pont/Gde Rue/Picard/Saint Nicolas - HORS AP	34
MULTI COMMUNES - Divers travaux	37
MULTI COMMUNES - Divers travaux/réhabilitation poste de relèvement (PR)	63
DURTAL PR Axilette - Déplacement du PR (destruction, reconstruction) + PR Gouis	68
MONTIGNÉ-JARZÉ-DAUMERAY - Réhabilitation déversoir d'orage (DO) /déconnexion surverses	12
DURTAL - Remplacement 4 ml/réha ponctuelle - Rochefoucault	20

Compte tenu des crédits nécessaires pour effectuer les opérations d'ordre réglementaires (800 k€), les dépenses d'investissement du BP 2024 s'élèvent à 4 171 980 €.





**RAPPORT
DE PRÉSENTATION
DES BUDGETS
PRIMITIFS 2024**